

3^e COMMISSION d'Initiative parlementaire
(Formation du 13 mars 1883).

MM.

1 ^{er} BUREAU	{ CAMPARAN. COMBESCURE.
2 ^e BUREAU	{ DUFAY. LABITTE.
3 ^e BUREAU	{ GAZAGNE. LAMORTE.
4 ^e BUREAU	{ XAVIER BLANC. GUYOT-LAVALINE.
5 ^e BUREAU	{ CORDELET. RIGAL.
6 ^e BUREAU	{ DEMOLE. DESCHANEL.
7 ^e BUREAU	{ DAUPHINOT. VIGAROSY.
8 ^e BUREAU	{ MARCEL BARTHE. MILHET-FONTARABIE.
9 ^e BUREAU	{ LE GÉNÉRAL GRÉVY. MALENS.



1
Séance du 15 Mars 1883

La Commission n'est venue à une
heure sous la présidence d'âge de
M. Marcel Barthe: M. Malus rempli
les fonctions de secrétaire pour la
séance de ce jour.

M. M. Marcel Barthe et Malus
sont maintenant dans leurs
fonctions.

La séance est levée

Le Président

Marcel Barthe

Le Secrétaire

J. Malus

Séance du 31 mai 1883

La Commission n'est venue à une heure
sous la présidence de M. Marcel Barthe.

L'ordre du jour se rapporte à la proposition de
M. Bardoux sur la propriété artistique.

M. Bardoux expose qu'à la suite de l'exposition
de 1878 un congrès composé de tous les artistes
français et étrangers les plus compétents assistés
de jurés et de spécialistes, un projet de loi sur
la propriété artistique fut remis au ministre de
l'Instruction publique qui, après remaniement, en
fit le dépôt à la Chambre des Députés. M. Bardoux

avait été chargé du rapport. après avoir entendu
 un grand nombre d'artistes, avait adopté une
 rédaction qui est reproduite dans la proposition
 actuelle. - Des œuvres d'art de tout genre,
 sculpture, peinture, musique, sont reproduites
 sous différentes formes par des spéculateurs
 qui s'enrichissent aux dépens du public.
 il s'agit d'empêcher cet abus. - Des questions
 de détail peuvent se présenter qui devraient
 être examinées par la commission d'avis
 après la prise en considération.

M. le Président, après cet exposé, manifeste
 la pensée qu'il ne peut y avoir de difficulté
 au point de vue de la prise en considération
 d'une proposition aussi étendue.

M. Labitte sous l'appui de la prise en
 considération, croit qu'il y aurait peut-être
 au fond quelque réserve à faire au sujet
 du préjudice pécuniaire qui ~~serait~~ à un
 certain point reçoit une compensation
 de la notoriété.

La commission est unanimement d'avis
 de la prise en considération et désigne
 M. Marié D'Arbois pour rapporteur.

La séance est levée

Le Président
 Morel Crayth

Le Secrétaire
 J. Malou

3

Séance du 17 juillet 1883

La Commission s'est réunie à une
heure sous la présidence de
M. Marcel Barthé

M. le Président donne lecture de son rapport
concernant, sous certaines réserves, à la fois
pour la rédaction et la proposition de M. Bardoux.

Après quelques observations échangées entre
les membres présents, le rapport est adopté.

La séance est levée

Le Président
Marcel Barthé

J. Durieux
J. Milon